

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme



N° 10072*02

Ministère chargé de l'urbanisme

(Article A 213.1 du Code de l'urbanisme)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)

Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))

Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L.212-1- et suivants du Code de l'urbanisme (3))

Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles de départements (articles L. 142-1- et suivants du Code de l'urbanisme(4))

Demande d'acquisition d'un bien (1)

Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)

Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Numéro d'enregistrement

Prix moyen au m²

12/04/2021

DI A 013 0621 P0412

A. Propriétaire(s)

Personne physique

Nom, prénom Voir note jointe

Profession (facultatif) (5)

Personne morale

Dénomination

Forme juridique

Nom, prénom du représentant

Adresse ou siège social (6)

N° voie

Extension

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou boîte postale

Code postal

Localité

Si le bien est en indivision, indiquer le(s) nom(s) de l'(des) autres co-indivisaires et sa (leur) quote-part (7):

B. Situation du bien (8)

Adresse précise du bien

N° voie

Extension

Type de voie

Nom de voie

17 Route des Fiolles

Lieu-dit ou boîte postale

Code postal

13930

Localité

AUREILLE

Superficie totale du bien

00ha 38a 52ca

Références cadastrales de la ou les parcelles

Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Superficie totale
BO	0102	CD 25 B RTE DE SALON	00 ha 25 a 00 ca
BO	0131	ROUTE DES FIOLES	00 ha 13 a 52 ca

Plan(s) cadastral(aux) joint(s)

OUI

NON

C. Désignation du bien

Immeuble

Non bâti

Bâti sur terrain propre

Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer nom et adresse du

propriétaire :

Occupation du sol en superficie (m²)

Terres

Prés

Vergers

Vignes

Bois

Landes

Carrières

Eaux

Jardins

Terrains à bâtir

Terrains d'agrément

Sol
3852m²

AR PREFECTURE

Bâtiments vendus en totalité (9)
 013-241300375-20210610-DEL109_2021-DE
 Regu le 06/02/2021

Surface utile ou habitable (m²) 95 M²

Nombre de Niveaux

Appartements

Autres locaux

Vente en lot de volumes

Locaux dans un bâtiment en copropriété (10)

N° du lot	Bâtiment	Etage	Quote-part des parties communes	Nature et surface utile ou habitable		Plus de 4 ans	<input type="checkbox"/>
					Le bâtiment est achevé depuis :	Moins de 4 ans	<input type="checkbox"/>
						Plus de 10 ans	<input type="checkbox"/>
					Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis :	Moins de 10 ans	<input type="checkbox"/>

En cas d'indivision, quote-part du bien vendu :

Droits sociaux (11)

Désignation de la société :

Désignation des droits :

Nature

Nombre

Numéro des parts

D. Usage et occupation (12)

Usage

habitation professionnel mixte commercial agricole autre (préciser) :

Occupation

par le(s) propriétaire(s) par un (des) locataire(s) sans occupant autre (préciser) :

Le cas échéant, joindre un état locatif

E. Droits réels ou personnels

Grevant les biens OUI NON

Préciser la nature Voir note jointe

Indiquer si rente viagère antérieure :

F. Modalités de la cession

1 - Vente amiable

Prix de vente ou évaluation (en lettres et en chiffres)

QUATRE CENT SOIXANTE MILLE EUROS (460 000,00 EUR)

Dont éventuellement inclus :

Mobilier € Cheptel € Récoltes € Autres €

Si vente indissociable d'autres biens

Adresse précise du bien

(description à porter en annexe) :

Modalités de paiement :

comptant à la signature de l'acte authentique à terme (préciser)

si commission, montant : 20 000,00 €

TTC HT A la charge de : Acquéreur vendeur

Paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'aliénation

Evaluation de la contrepartie

Rente viagère

Montant annuel

Montant comptant

Bénéficiaire(s) de la rente

Droit d'usage et d'habitation (à préciser)

Evaluation de l'usage ou de l'usufruit

Vente de la nue-propriété (à préciser)

Echange

Désignation des biens reçus en échange

Montant de la soulte le cas échéant

Propriétaires contre-échangistes

Estimation du bien apporté

- Cession de l'usufruit de terrains contre remise de locaux à construire
- Estimation du terrain Estimation des locaux à remettre
- Location-accession – Estimation de l'immeuble objet de la location-accession

2 – Adjudication (13)

- Volontaire Rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire
- Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage
- Date et lieu de l'adjudication Montant de la mise à prix €

G. Les soussignés déclarent :

- Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique 1
- Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués (14)
- A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués

Nom, prénom de l'acquéreur (15) SCI FARE MANUIA

Profession (facultatif)

Adresse

N° voie	Extension	Type de voie
Nom de voie	10 place de la Cisampe	Lieu-dit ou boîte postale
Code postal	13118	Localité ISTRES (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (facultatif) (16)

- Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) en A

A Eyguières

Le 8 avril 2021

Signature et cachet du titulaire

**H. Rubrique à remplir si le signataire n'est pas le propriétaire (17) :**

Nom, prénom Maître Frédéric CODACCIONI

Qualité

Adresse

N° voie	Extension	Type de voie
Nom de voie	30 avenue Saint Vérédème	Lieu-dit ou boîte postale
Code postal	13430	Localité Eyguières

I. Notification des décisions du titulaire du droit de préemption (18) :

Toutes les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption devront être notifiées :

- A l'adresse du (des) propriétaire(s) mentionné(s) à la rubrique A
- A l'adresse du mandataire mentionnée à la rubrique H, adresse où le(s) propriétaire(s) a (ont) fait élection de domicile

J. Observations**K. Cadre réservé au titulaire du droit de préemption :**

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
TARASCON
Avenue Pierre Sémard 13150
13150 TARASCON
tél. 04 90 99 12 19 - fax 04 90 99 12 56
cdif.tarascon@dgif.finances.gouv.fr

Commune :
AUREILLE

Section : BO
Feuille : 000 BO 01

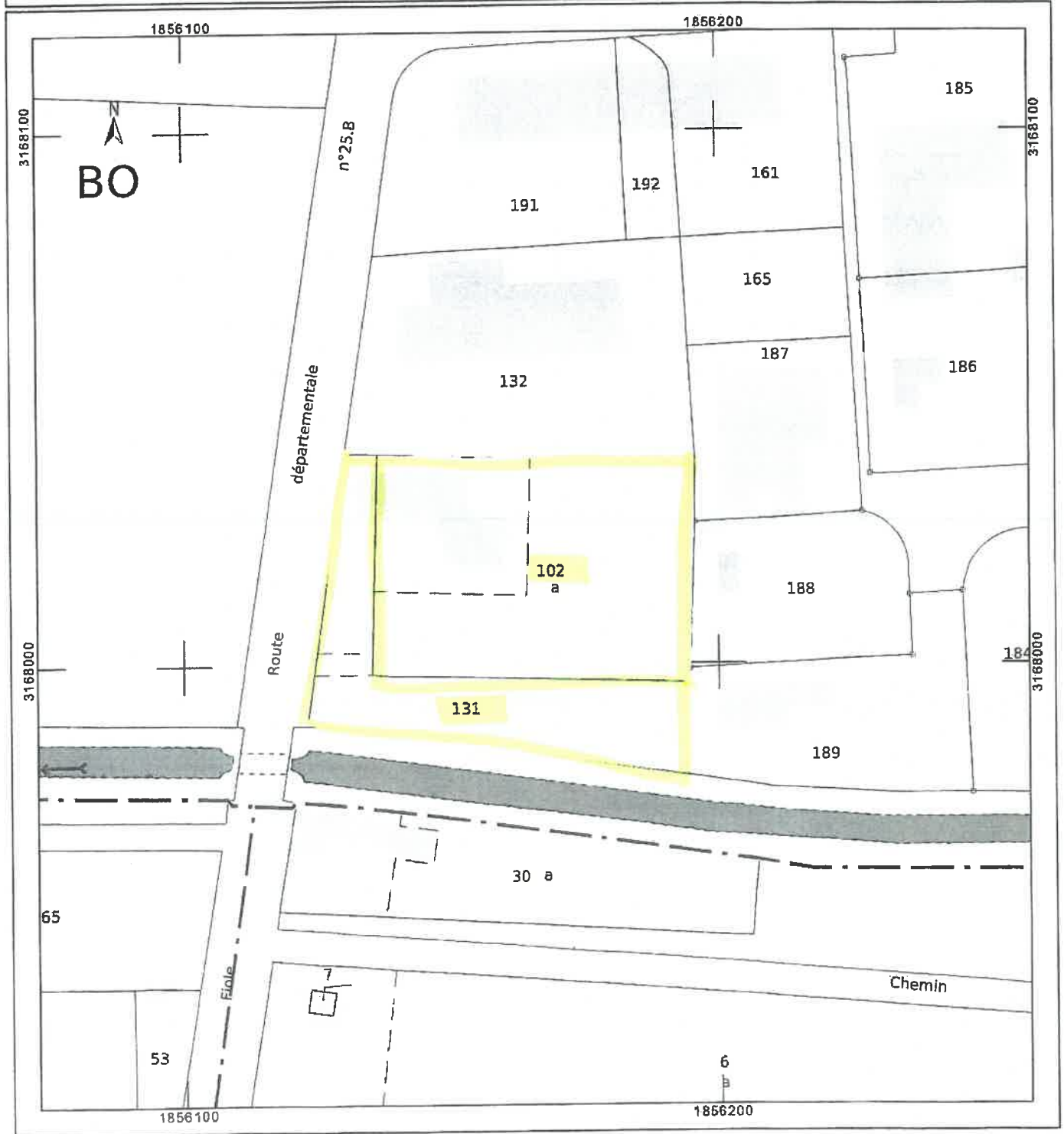
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 11/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



NOTE JOINTE LA DIA

Madame Noëlle Anna **BAGNIS**, gérante de société, demeurant à CAVAILLON (84300) 142 E impasse du Petit Roussillon.

Née à SALON-DE-PROVENCE (13300), le 5 mars 1957.

Veuve de Monsieur Michel Marie Baptiste Marius Antony **AUDRY** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Propriétaire à concurrence de la moitié en pleine propriété

Madame Bernadette Marie-José **BAGNIS**, technicienne, épouse de Monsieur Alex Vincent **BENITO**, demeurant à AUREILLE (13930) 21 chemin du Pont d'Etienne.

Née à SALON-DE-PROVENCE (13300) le 26 novembre 1961.

Mariée à la mairie de AUREILLE (13930) le 10 septembre 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Propriétaire à concurrence de la moitié en pleine propriété

SERVITUDES

Le **BENEFICIAIRE** profitera ou supportera les servitudes ou les droits de jouissance spéciale, s'il en existe.

À la connaissance du **PROMETTANT**, outre les servitudes pouvant résulter le cas échéant de l'acte, de la situation naturelle des lieux et environnementale du **BIEN**, de la loi et de l'urbanisme, il n'en existe pas d'autres que celles relatées ci-après :

Pour une meilleure compréhension, il est préalablement précisé que la parcelle anciennement cadastrée section BO numéro 44 a été divisée en deux parcelles cadastrée section BO numéro 102 et section BO numéro 103.

Il résulte de l'acte contenant vente par la Commune d'AUREILLE au profit de Monsieur Marcel Robert **BAGNIS** reçu par Maître François **RAMADE**, notaire à MOURIES, le 02 juin 1965 ce qui suit littéralement retranscrit :

« CONSTITUTION DE SERVITUDES

Il est créé à titre de servitude perpétuelle au profit de la parcelle présentement vendue (section BO numéro 102), et sur le fonds restant de la propriété de la Commune venderesse, une servitude de passage qui s'exercera sur une bande de terrain de quatre mètres de largeur qui prolongera vers l'Ouest la limite Sud de la parcelle vendue jusqu'au chemin départemental n°25B soit une longueur de dix mètres soixante centimètres.

Telle que la dite servitude figurera en teinte bleue sur le plan qui demeurera ci-annexée ainsi qu'il a été dit ci-dessus ».

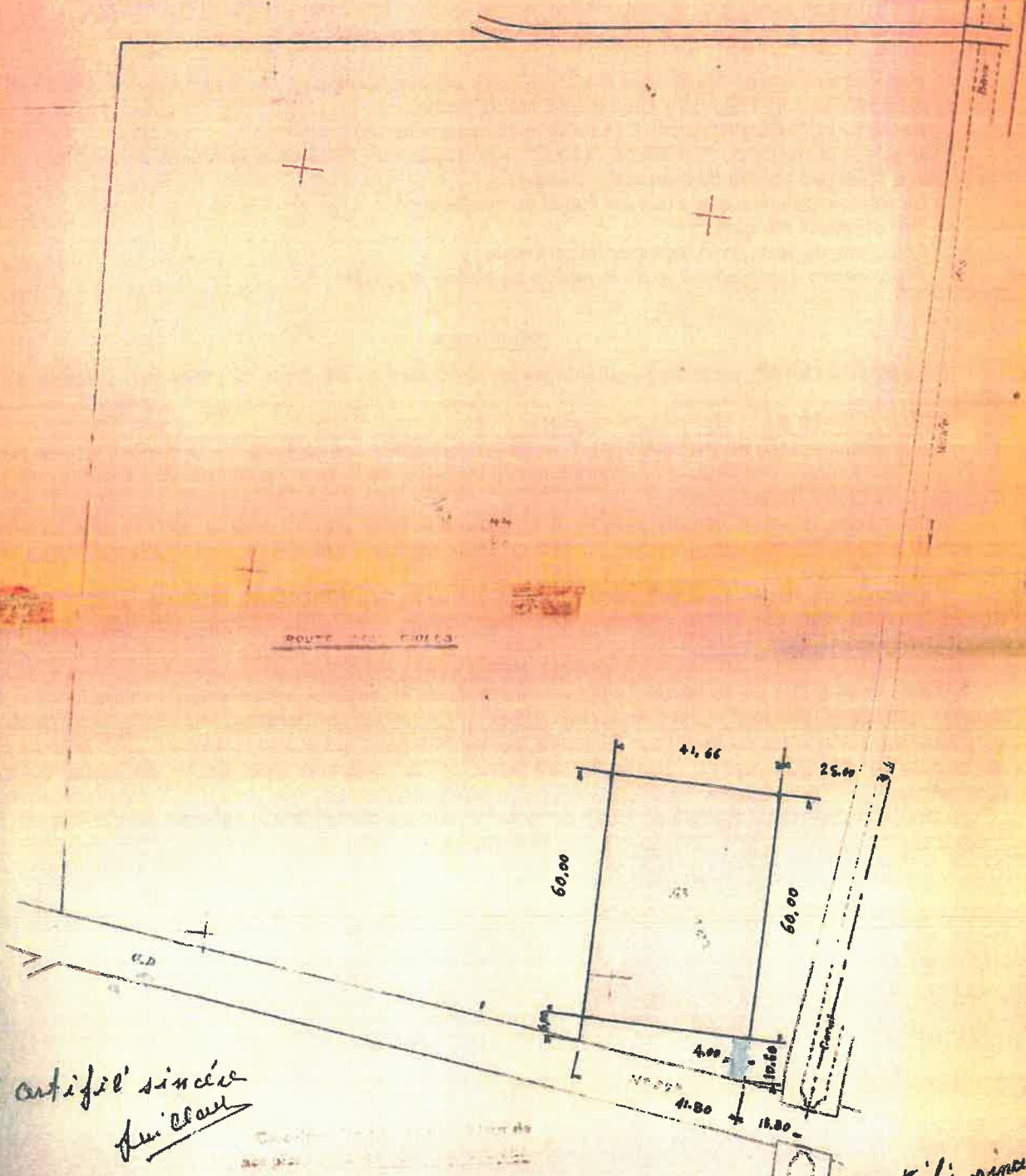
AR PREFECTURE

013-241300375-20210610-DEL109_2021-DE
Regu le 11/06/2021

COMMUNE
d' AUREILLE
S. n. BO - LESSE - P. n.
Echelle : 1
1000

Mod. 30.
(Septembre 1960)

N° d'ordre
du document
d'arpentage } 28
Tableau } à modifier (1)
d'assemblage } sans changer (1)
(1) Rayer la mention inutile.



*Artificiel sincère
deu class*

*Portifici d'ancien
Buzign*
par

Extrait du plan minute établi
- par le Service de Cadastre (I),
- par le percepteur agréé dans
les bureaux du Cadastre (II).



Le présent document d'arpentage a été établi sur un extrait de plan cadastral
- d'après les indications fournies au bureau par les propriétaires (I),
- en conformité d'un piquetage effectué sur le terrain par les propriétaires (II),
- d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est faite, dressé le
M. ..., géomètre à ... (III).

Le ... le ...
Les propriétaires,